



Accueil de Loisirs Sans hébergement



**NOUVEAU
REGLEMENT**

Règlement intérieur et tarification 2019/2020

Lieu des activités :

8 Place Sainte Suzanne MUR DE BRETAGNE 22530 GUERLEDAN

Déjeuner : Restaurant Scolaire

Fonctionnement à l'année : Mercredi + vacances scolaires (Toussaint, Hiver et Printemps + ETE) à l'exception de Noël.

Age des enfants accueillis : 3 à 12 ans

Garderie : ouverture le matin de 7 H 30 à 9 H 00 et le soir de 17 H 30 à 18 H 30
(tarif : 0.50 € la ½ heure)

Celle-ci est réservée aux enfants fréquentant l'ALSH et sur inscription

MODALITES d'inscription SUR FICHE MENSUELLE:

Les dossiers d'inscriptions sont à déposer **uniquement** au

Pôle Enfance ; auprès de Mme CAIL Carole, au 8 place Sainte Suzanne Mûr de Bretagne 22530 GUERLEDAN et **non en MAIRIE à l'accueil, ou dans les boîtes aux lettres.**

Nous mettons en place un nouveau règlement.

Nous vous remercions de bien vouloir anticiper vos inscriptions.

**Notre volonté est d'accueillir vos enfants toujours dans les meilleures conditions
(norme encadrement animateur/repas au niveau du restaurant
scolaire /sortie/transport.**

MERCREDI :

Inscription ponctuelle pour **le JEUDI avant 14 h pour le MERCREDI suivant.**

La FICHE MENSUELLE ALSH du mercredi sera à rendre le 20 du mois précédent.

PETITES VACANCES ET ETE :

	Période	Inscription Jusqu' au
TOUSSAINT	DU 21/10 au 31/10/2019	LUNDI 14 OCTOBRE
HIVER	DU 17 au 28/02/2020	LUNDI 10 FEVRIER
PÂQUES	DU 14/04 au 24/04/2020	LUNDI 06 AVRIL
ETE	DU 06/07/2020 au 28/08/2020 Il n Y a pas d'inscription à la demi - journée	LUNDI 15 JUN

Le planning et le formulaire d'inscription seront disponibles sur le site de la mairie et vous seront envoyés par mail.

Les enfants seront accompagnés par leurs parents jusqu'au centre et enregistrés par les animateurs de l ALSH.

Téléphone au bureau : 02 96 67 29 09/ **06 01 72 10 05**
(Aucune inscription par téléphone)

E-MAIL : alsh.guerledan@orange.fr
Site internet : www.murdebretagne.net / Rubrique petite enfance
ALSH : Fiche de renseignements + Planning

MODALITES DE FACTURATION

Les tarifs incluent selon la période : collation – repas - goûter

INSCRIPTION OBLIGATOIRE DE 2 JOURS durant l'été ou les petites vacances scolaires.
Inscription pour la journée de SORTIE : un tarif de 15 € sera appliqué

QF	512	512 à 662	663 à 872	873 à 1137	QF SUP. A 1137 ou inconnu
Journée entière	6.10 €	8.15 €	11.20 €	12.75 €	14.25 €
1/2 JOURNEE Mercredi ou Cap Sport	3.65 €	4.90 €	6.73 €	7.65 €	8.90 €
Semaine	27.45 €	36.70 €	50.90 €	57.00 €	63.15 €
Réduction à partir du 2^{ème} enfant/semaine :					4.00 €
Mini camp (5 jours avec repas) :					135.00 €
Plus-value des sorties extérieures pour les Non-inscrits de la semaine :					3.00 €
Plus-value en cas de journée sans inscription préalable :					5.00 €
Garderie 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h30 (P/tranche de ½ heure) :					0.50 €

LA FACTURE VOUS SERA ADRESSEE LE MOIS SUIVANT
Règlement en Mairie, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

PIECES ADMINISTRATIVES à fournir lors de l'inscription

- N° allocataire CAF/Justificatif de domicile
- copie des pages de vaccination du carnet de santé
- attestation d'assurance responsabilité civile
- attestation de la CAF ou MSA indiquant votre quotient familial
- Demande écrite et signée des parents si partage de la facture
- Jugement de divorce stipulant les droits de l'autorité parentale, en cas de séparation des familles

A défaut de justifier du Quotient Familial, le tarif maximum est appliqué.

Les chèques vacances **ANCV** et chèque **CESU** viendront en déduction de votre participation

En cas de maladie : **le certificat médical est obligatoire pour justifier la non facturation de la période inscrite**

Nous remercions les familles de respecter les horaires pour le bon fonctionnement de l' ALSH

